



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA QUATRE-VINGT-DEUXIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 13 mars 2026

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 13 mars 2026 à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la quatre-vingt-deuxième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication du Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur trois (03) points principaux, à savoir :

1. De la création encadrée et de l'évaluation des Fonds, Cellules et autres structures publiques en République Démocratique du Congo

Le Président de la République tient à la rationalisation des dépenses publiques qui constitue un levier immédiat, crédible et indispensable pour préserver les équilibres macroéconomiques de notre pays.

Cette exigence implique une allocation plus efficiente des ressources publiques, fondée notamment sur l'élimination des dépenses non prioritaires ou insuffisamment justifiées, ainsi que sur une meilleure discipline dans l'organisation de l'action publique.

A cet égard, et rappelant la ligne tracée lors de la 74^{ème} réunion du Conseil des Ministres, il a constaté, ces derniers temps, une tendance croissante à la création de Fonds, de Cellules, de Commissions et d'autres structures publiques.



souvent à l'initiative de différents Ministères. Si certaines de ces structures peuvent répondre à des besoins spécifiques de mise en œuvre des politiques publiques, il n'en demeure pas moins que leur multiplication non encadrée exerce un effet de pression et d'éviction des Ressources du Trésor public.

En effet, chaque nouvelle entité entraîne inévitablement des charges supplémentaires liées aux frais de démarrage, d'installation, de fonctionnement ainsi qu'à la rémunération du personnel. Une telle dynamique apparaît peu compatible avec l'impératif de rationalisation des dépenses publiques auquel nous sommes collectivement astreints.

Afin d'y remédier et de garantir la cohérence de l'action de l'Etat, le Président de la République a instruit que la création de tout Fonds, Etablissement public, Cellule ou autre structure publique devra désormais être strictement encadrée afin de s'assurer de son opportunité réelle, de sa pertinence stratégique et de sa soutenabilité financière.

A cet effet, tout projet de création devra préalablement être validé par la Première Ministre, qui en appréciera la nécessité, la valeur ajoutée institutionnelle et l'impact budgétaire, avant de le lui soumettre pour son arbitrage final.

Par ailleurs, la Première Ministre a été chargée de procéder à une évaluation globale des Fonds, Cellules, Commissions et autres structures publiques actuellement placés sous la tutelle des différents Ministères.

Cet exercice devra permettre d'identifier les structures dont l'utilité est avérée et qui contribuent efficacement à la mise en œuvre des politiques publiques, celles dont la pertinence est limitée ou dont les missions peuvent être assumées par des structures déjà existantes, ainsi que les cas de chevauchement de compétences ou de duplication institutionnelle.

Sur cette base, le Gouvernement devra envisager la suppression, la fusion ou la rationalisation des structures qui ne présentent pas une utilité avérée ou qui font double emploi.



2. De l'impact de la guerre au Moyen-Orient sur l'économie nationale et des mesures préventives

Le Président de la République a attiré l'attention des membres du Gouvernement sur l'évolution récente de la situation géopolitique internationale, notamment les tensions au Moyen-Orient, qui commencent déjà à affecter les marchés énergétiques et financiers mondiaux.

Ces développements pourraient entraîner des répercussions indirectes sur l'économie de notre pays, notamment à travers la hausse des prix de l'énergie, une inflation importée, des incertitudes sur les exportations minières ainsi que des pressions possibles sur les finances publiques et le marché des changes.

Même si notre économie demeure globalement résiliente, cette conjoncture exige vigilance, cohésion et réactivité. Il apparaît dès lors nécessaire que le Gouvernement adopte une approche anticipative et coordonnée afin d'atténuer les effets de ces chocs externes, de préserver la stabilité macroéconomique et de protéger le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

A cet effet, le Président de la République a chargé la Première Ministre de veiller à la mise en œuvre diligente, par les Membres du Gouvernement concernés, des orientations suivantes :

- *Examiner, par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale, la possibilité de prendre, si les circonstances l'exigent, de mesures temporaires relatives aux prix des denrées de première nécessité ;*
- *Engager, sous la coordination du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale et du Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, en collaboration avec le Ministre de l'Entrepreneuriat et du Développement des Petites et Moyennes Entreprises, des consultations avec les organisations professionnelles afin d'assurer une surveillance accrue des pratiques tarifaires dans le secteur des transports et identifier des mécanismes d'atténuation pour les PME ;*
- *Garantir, sous la conduite de la Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures, en coordination avec le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale, le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget, le Ministre des Finances et la Réserve*



Stratégie Générale, la continuité de l'approvisionnement en carburants et examiner le renforcement des stocks stratégiques nationaux ;

- *Organiser, par le Ministre des Mines, en synergie avec la Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures et le Ministre des Finances, une concertation avec les opérateurs miniers afin d'évaluer l'impact de la hausse des coûts énergétiques et de préserver la stabilité des activités du secteur ;*
- *Préparer, par le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget et le Ministre des Finances, des scénarios budgétaires actualisés pour l'exercice 2026 intégrant différentes hypothèses d'évolution de la conjoncture internationale ;*
- *Assurer une coordination étroite entre le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo en vue de préserver la stabilité du taux de change et, le cas échéant, prendre des mesures appropriées compatibles avec la gestion optimale des réserves de change.*

Les analyses déjà produites à ce sujet par différents Ministères pourront utilement nourrir cette démarche.

Au demeurant, la Première Ministre a été chargée à en assurer la consolidation, à coordonner la mise en œuvre des présentes instructions et à produire un rapport d'exécution tous les quinze (15) jours.

3. De la résurgence des enlèvements et attaques nocturnes à Kinshasa

Le Président de la République a été saisi des préoccupations de la population faisant état d'une résurgence préoccupante des enlèvements dans la ville de Kinshasa. A ces faits, s'ajoutent des attaques nocturnes perpétrées par des bandits armés dans certaines résidences, semant la peur et l'insécurité parmi les paisibles citoyens.

Au-delà de la détresse profonde qu'ils infligent aux familles directement touchées, ces agissements criminels alimentent un climat de psychose et de peur au sein de la population, fragilisent le sentiment de sécurité collective, perturbent les activités économiques et sociales, et portent gravement atteinte à l'autorité de l'Etat ainsi qu'à la confiance des citoyens dans les institutions chargées de garantir leur protection.



Face à cette situation, le Président de la République a instruit le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, ainsi que le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants, de mobiliser l'ensemble des services de sécurité et de renseignement, civils et militaires, afin d'intensifier les opérations de traque et de démantèlement des réseaux criminels impliqués dans ces enlèvements et attaques armées.

A cet effet, il a notamment demandé le renforcement sensible des patrouilles de jour comme de nuit, l'intensification de la présence dissuasive des forces de sécurité sur l'ensemble du territoire urbain et le déploiement effectif de postes de Police dans les quartiers isolés, enclavés ou particulièrement exposés à ces actes criminels.

Il est également requis de mettre à la disposition de la population des numéros verts accessibles en permanence, permettant aux citoyens d'alerter rapidement les services compétents et de signaler tout mouvement suspect, afin de favoriser une collaboration étroite entre la population et les forces de sécurité dans la prévention et la lutte contre ces phénomènes d'insécurité.

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a été chargé, en coordination avec le Ministre de la Communication, Médias et Porte-Parole du Gouvernement, de prendre des dispositions, avec le Conseil Supérieur de la Magistrature, afin que tous les dossiers relatifs à ces crimes soient jugés avec la plus grande célérité, notamment à travers des audiences publiques, voire foraines, fortement médiatisées, en vue de sanctions exemplaires et dissuasives.

Il en a appelé par ailleurs à la vigilance et à la collaboration de la population, en l'invitant à signaler sans délai aux services de sécurité tout mouvement suspect ou toute activité criminelle.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.



Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué principalement par une explosion dans la ville de Goma, le mercredi 11 mars 2026, ayant causé la mort de Madame Karine BUISSET de nationalité Française, membre de l'UNICEF.

Sur un autre volet, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, réagissant à la communication du Président de la République, a informé le Conseil des premiers résultats du travail du Commissariat Provincial de la Police Ville de Kinshasa qui, à travers le Groupe de Lutte contre la Criminalité et les Stupéfiants (GLCS), a examiné 18 cas portés à sa connaissance pour la période allant du 23 janvier 2026 à ce jour. Il ressort globalement que ces de kidnapping cas relèvent plus de rumeurs que de la réalité au regard de cas qui ont été examinés.

Etant donné que tous les cas de kidnapping enregistrés jusque-là ne sont pas avérés, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a tenu à ce que :

- *la population soit informée sur la circulation de fausses rumeurs autour du phénomène « kidnapping », en évoquant quelques cas pour illustration et en mettant en garde toute personne qui s'adonnerait à ces montages ;*
- *Aussi, serait-il souhaitable de mettre à contribution les mouvements associatifs, les artistes et les troupes théâtrales pour sensibiliser la population contre la propagation des fakenews et faux bruits ;*
- *le Gouvernement puisse renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles des Directions, Services et Unités de la Police, ayant en charge la prévention et la répression.*

Par ailleurs, le Conseil a été saisi du cas d'interpellation d'un groupe de présumés criminels parmi lesquels trois militaires et quatre civils opérant dans différents quartiers de la Commune de la N'sele. Avec leurs armes et objets saisis, ils ont été mis à la disposition des services compétents.

Quant à l'opération NDOBO, un bouclage ciblé a été effectué par la police, le 10 mars 2026, aux quartiers Mozindo, Funa et Bitshakutshaku, Commune de Barumbu. 65 présumés délinquants kuluna qui ont été interpellés.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a passé en revue la situation sécuritaire et opérationnelle sur différents fronts.

Il a rapporté que la situation dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu a été marquée essentiellement par la relance des actions offensives menées par les unités de l'armée rwandaise consécutivement aux défaites cuisantes des troupes de l'AFC/M23 face à la défense ferme de nos forces Armées dans le territoire de Masisi et dans les Hauts et Moyens plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga.

Face à l'insurrection, pendant que les attaques menées par les éléments de la coalition CRP/ZAÏRE sont également tenues en échec par les FARDC et entraînent leur dissimulation dans des camps des déplacés en Ituri, il s'est observé l'incubation du mouvement insurrectionnel, en lien probable avec l'AFC/M23, assimilé au groupe armé Bakata Katanga dans le Haut-Katanga, marquée par la dernière incursion dans le Quartier Général du Parc National d'Upemba et la localité de Lusinga, un indice considérable.

En dépit de l'intoxication de la coalition d'agression rwandaise, visant sa soustraction aux Accords de Cessez-le-feu, nos Forces Armées restent déterminées à défendre l'intégrité territoriale dans le respect du Droit International Humanitaire.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services

Intervenant comme invité, le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo a commencé par attirer l'attention du Gouvernement sur les conséquences probables de la guerre au Moyen-Orient notamment avec la fermeture du détroit d'Ormuz où transite près de 20% de la production mondiale des produits pétroliers.

Il a ensuite brossé les développements de la conjoncture économique du pays. En effet, la situation économique intérieure est demeurée globalement stable, tant sur le marché des biens et services que celui des changes. Il a précisé qu'en



2026, les dernières projections du Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique tablent sur un taux de croissance de 6,2%.

A la première semaine du mois de mars, le marché des biens et services renseigne une progression subtile du niveau général des prix, traduite par un taux d'inflation hebdomadaire ressorti à 0,15%, contre 0,13% la semaine précédente. En cumul annuel, le taux d'inflation est porté à 1,75%, tandis qu'en glissement annuel, il est ressorti à 2,11%, contre respectivement 1,90% et 10,63% à la même période de 2025.

Entre-temps, le taux de change du Franc Congolais s'est fixé à 2.147,79 CDF pour un dollar américain à l'indicatif et à 2.295,63 CDF sur le marché parallèle. Comparativement au 26 février 2026, la monnaie nationale s'est appréciée de 2,67% à l'interbancaire et s'est légèrement dépréciée de 0,07% au parallèle. En rythme annuel, la monnaie nationale a affiché une appréciation de 1,56% à l'interbancaire et de 0,64% au parallèle.

En rythme hebdomadaire, les cours mondiaux des principaux produits de base intéressant l'économie Congolaise se sont globalement bien comportés.

Il a conclu son intervention en réitérant ses recommandations notamment au Gouvernement pour le maintien d'une coordination étroite des politiques monétaire et budgétaire, afin de préserver la stabilité macroéconomique et la perception des impôts, taxes et redevances en monnaie nationale uniquement afin de soutenir la demande du Franc Congolais.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.4. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

La Ministre d'Etat, Ministre de l'Eductation Nationale a, au nom du Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale, a présenté la situation épidémiologique du pays.

Au sujet du Cholera, la situation indique la poursuite d'une légère baisse des cas suspects, au cours de cette semaine. Ils sont passés de 1.261 à 1.211, avec 8 décès enregistrés, soit une létalité de 0,6%, contre 0,8% la semaine précédente.

La province de Kinshasa demeure la plus touchée, avec 240 nouveaux cas suspects et 2 décès (contre 245 cas et 6 décès à la 8^{ème} semaine).



Au total, 84 malades actifs sont pris en charge dans les Centres de Traitement du Choléra à Kinshasa, contre 41 la semaine précédente.

Parallèlement, la situation dans la prison de Makala montre une amélioration importante, avec la baisse des malades hospitalisés, 6 malades actifs, ainsi que l'augmentation des sorties guéries, portant le cumul à 187 patients guéris.

Quant au Mpox, la tendance à la neuvième semaine est également marquée par une légère hausse du nombre de nouveaux cas suspects passant de 258 à 235. Depuis le début de l'épidémie en 2024 jusqu'à la neuvième semaine 2026, le cumul est de 123.762 cas suspects dont 34.822 cas confirmés.

Le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale rassure du maintien des dispositifs et de la poursuite de la mise en œuvre des actions de riposte pour venir à bout de ces épidémies.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant du secteur de la Justice

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a attiré l'attention du Conseil sur l'urgence d'institution d'un régime de classification et de protection des documents officiels de l'Etat.

L'objectif est de faire face aux risques croissants de divulgation non autorisée de correspondances administratives, de notes techniques et de documents stratégiques relevant de l'action gouvernementale dans un contexte d'évolution des pratiques, y compris administratives, et de l'usage généralisé des outils numériques.

Il s'agit, à cet effet, d'un régime national de classification des documents officiels reposant sur quatre niveaux de protection : *hautement confidentiel ou très secret d'Etat, confidentiel ou secret d'Etat, classifié ou diffusion restreinte, et non classifié.*

Un tel système permettra d'identifier clairement le niveau de sensibilité des documents, d'encadrer leur circulation et de renforcer la responsabilité des agents publics dans la gestion de l'information officielle.

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a précisé que la mise en œuvre de ce dispositif suppose également la prise de certaines mesures administratives et techniques destinées à garantir la sécurité des documents.



officiels. Cela passe notamment par la limitation de leur accès aux seuls agents habilités, la traçabilité des transmissions documentaires, le renforcement des procédures d'archivage et l'interdiction de la transmission de documents sensibles via des messageries privées ou des plateformes numériques non sécurisées.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Note d'information relevant du secteur des Hydrocarbures

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire a, au nom de la Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures en mission, fait le point au Conseil de l'impact de la fermeture du détroit d'Ormuz et du canal de Suez sur l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et des mesures d'atténuation de cette onde de choc, créée par la situation sécuritaire au Moyen-Orient, sur notre économie.

En effet, la fermeture de ces deux voies par lesquelles transitent respectivement 20% et 10% de la consommation journalière en produits pétroliers au monde perturbe le circuit d'approvisionnement mondial en produits pétroliers.

En ce qui concerne notre pays, il a rassuré que la situation actuelle de l'approvisionnement en produits pétroliers demeure globalement maîtrisée. Les stocks disponibles permettent d'assurer la couverture des besoins actuels du pays jusqu'au mois de juin, tandis que plusieurs navires transportant des cargaisons de produits pétroliers sont attendus dans les prochaines semaines afin de renforcer les niveaux de stockage et de garantir la continuité de la distribution sur le marché intérieur.

Considérant la tendance haussière des prix moyen frontier commercial (PMF) et son éventuel impact sur les prix à la pompe, une série des mesures à court, moyen et long termes a été expliquée aux membres du Gouvernement. Elle vise notamment à préserver l'équilibre du système d'approvisionnement du pays en produits pétroliers, ainsi que l'équilibre budgétaire qui y est intimement lié.

Leur application permettra de renforcer le niveau des stocks et de préserver la stabilité du marché intérieur des produits pétroliers, tout en réduisant les impacts budgétaires et économiques susceptibles de découler de la crise énergétique qui naît à l'échelle internationale.



L'accompagnement du Gouvernement pour l'accélération de la mise en œuvre de ces mesures a été sollicité et obtenu.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.7. Note d'information relevant du secteur des Médias

Pour sa part, le Ministre de la Communication et Médias, Porte-parole du Gouvernement a informé le Conseil de l'organisation du Forum Médias République Démocratique du Congo - République Populaire de la Chine à Kinshasa.

Il a précisé que ces assises se dérouleront sur deux journées, à savoir :

- *La première journée, prévue le 18 mars 2026, sera consacrée à la cérémonie officielle d'ouverture et aux panels de haut niveau portant sur la coopération médiatique et diplomatique entre les deux pays ainsi que sur le rôle des médias dans l'accompagnement du partenariat économique sino-Congolais ;*
- *La deuxième journée, prévue le 19 mars 2026, sera dédiée aux travaux techniques réunissant les professionnels des médias, les experts et les universitaires autour des enjeux contemporains du journalisme, notamment les transformations numériques du secteur et l'apport des technologies émergentes dans la production de l'information.*

Elles réuniront environ une centaine de participants, parmi lesquels près de soixante représentants chinois venant de la Chine (notamment des journalistes, des experts des médias) ainsi que des représentants d'entreprises chinoises opérant en République Démocratique du Congo.

Du côté Congolais, prendront part aux travaux les Directeurs provinciaux de l'Agence Congolaise de Presse, des journalistes des médias publics et privés, des chercheurs et experts en communication, ainsi que plusieurs acteurs institutionnels et économiques impliqués dans la coopération sino-Congolaise.

Considérant que la tenue de ce forum constitue une opportunité importante de dialogue stratégique et de coopération professionnelle entre les acteurs médiatiques des deux pays, le Ministre de la Communication et Médias a sollicité l'accompagnement du Gouvernement pour la réussite de ce Forum.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 81^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 06 mars 2026.

IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) TEXTE

IV.1. Projet d'Ordonnance-Loi

Le Ministre des Finances a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le projet d'Ordonnance-Loi portant adaptation des dispositions relatives à l'imposition des revenus contenues dans des législations spécifiques.

Ce texte vise à harmoniser les dispositions fiscales prévues par les législations sectorielles, notamment le Code minier, le Code des investissements, la législation relative aux hydrocarbures et celle relative à l'agriculture, avec les nouveaux impôts de droit commun entrés en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026, à savoir : l'Impôt sur les Sociétés (IS) et l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP).

Sa mise en œuvre permettra :

- *de renforcer la cohérence du système fiscal Congolais en supprimant les redondances incohérentes entre législations sectorielles et droit commun ;*
- *d'améliorer la sécurité juridique des contribuables et des opérateurs économiques des secteurs minier, pétrolier, agricole et industriel ;*
- *de faciliter l'application et le contrôle par l'administration fiscale ;*
- *d'assurer une transition harmonieuse vers le nouveau régime d'imposition des revenus à compter de 2026.*

Ce projet d'ordonnance-Loi fait partie des textes pour lesquels le Parlement a habilité le Gouvernement avant la clôture de la session.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet d'Ordonnance-Loi.

Commencé à 15h30', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 17h07'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

